

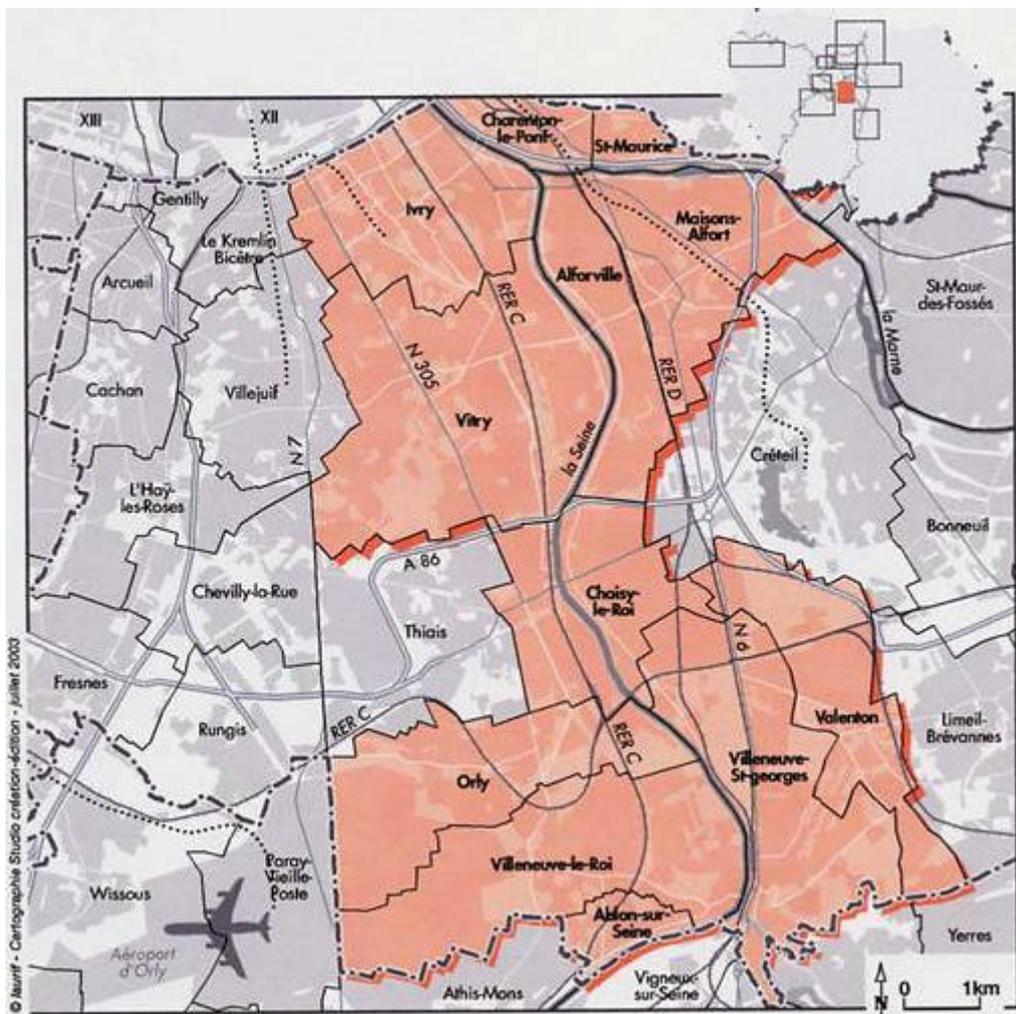
## FICHE DE SYNTHÈSE : SEINE-AMONT

SDRIF – avril 1994 : secteur de re-développement économique et urbain de la Proche Couronne  
CPER 2000-2006 : territoire prioritaire touché par la désindustrialisation

Rapport présenté par Lucien Dumont-Fouya

Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire – 3 juillet 2003

Dans le cadre du travail sur « les territoires prioritaires d'Ile-de-France inscrit au CPER 2000/2006 » les 9 rapports territoriaux, le rapport de synthèse et l'avis adopté par le CESR sont disponible sur le site.



### LE TERRITOIRE : 12 COMMUNES DU VAL DE MARNE<sup>1</sup>

- **Situation géographique** : la Seine-Amont a des connexions au sud-ouest avec le pôle d'Orly-Rungis, à l'est avec la Plaine centrale du Val-de-Marne et à l'ouest avec la Vallée de la Bièvre, secteurs dont les acteurs du territoire attendent des retombées économiques.
- **Patrimoine** : le territoire recèle des paysages diversifiés, un patrimoine de qualité sur les bords de La Marne, mais aussi, de nombreuses friches industrielles, notamment en bord de Seine.
- **Démographie** : le territoire est fortement peuplé (374 297 habitants en 1999, sur une population globale dans le département de 1 227 250 résidents) et fortement urbanisé. Sa population est très hétérogène.
- **Logement** : le fort pourcentage de logements sociaux, les nombreuses cités dégradées, les réhabilitations à entreprendre justifient l'application des dispositions des articles 19 et 20 du contrat de plan.

<sup>1</sup> Ablon, Alfortville, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Orly, Saint-Maurice, Valenton, Vitry-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges [qu'il faut rattacher à deux arrondissements parisiens : les 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>]

- **Enjeux économiques** : le projet, en relation avec les secteurs limitrophes du territoire, de lancement d'un espace d'expositions, de congrès et de séminaires à proximité de l'aéroport d'Orly, et la création d'une zone d'activités de 17 hectares sur les emprises non "urbanisables" du site aéroportuaire d'Orly pourraient relancer l'emploi dans le secteur d'Orly et faire du pôle Orly-Rungis le premier quartier d'affaires du sud de l'Île de France.

### Des projets d'envergure

Les communes d'Alfortville, de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, encouragées par le Conseil général, ont créé, fin 2001, l'association "Seine-Amont Développement" pour réaliser des projets communs soutenus par le Conseil général et le Conseil régional. La commune d'Orly a décidé récemment de rejoindre cette association.

- Des démarches de projet ont été lancées et font l'objet d'études avancées pour redynamiser le secteur de Seine-Amont Nord, soutenir le pôle de recherche et de formation en gérontologie de l'Hôpital Charles Foix (Ivry-sur-Seine) et développer le potentiel économique, scientifique et technologique autour de ce pôle.
- Une amélioration des dessertes s'impose, de façon urgente :
  - une étude de faisabilité de deux nouvelles traversées de la Seine et de franchissement des voies ferrées sur le territoire est en cours. La réalisation de ces projets constitue une priorité pour relancer l'économie et faciliter les déplacements est-ouest. Des études, déjà bien avancées, sur un projet de pont ont reçu l'accord des communes concernées. Reste à trouver le financement. Le deuxième projet, concernant Seine-Amont Sud, a pris beaucoup de retard faute d'accord entre les communes sur le tracé.
  - il faut également améliorer en priorité les liaisons nord-sud car les déplacements à l'intérieur du territoire sont difficiles. Le trafic s'écoule mal, en particulier celui des transports en commun de surface, insuffisants pour satisfaire tous les besoins. La réalisation à terme d'un transport en commun en site propre entre la Bibliothèque Nationale de France et la gare des Ardoines fait l'objet d'une étude d'insertion urbaine. Le lancement d'une première tranche permettrait de relier la Bibliothèque Nationale de France et la Place Gambetta à Ivry ;
  - pour améliorer la circulation des transports en commun, la reconstruction du pont Gosnat (Ivry-sur-Seine) devrait favoriser la circulation des autobus. La ligne 325 qui fait partie du Réseau "Mobilien" permet de relier non seulement les deux rives de la Seine, mais également deux départements. Est aussi à l'étude l'interconnection entre le futur tramway des boulevards des Maréchaux (Paris) et le TCSP<sup>2</sup> de la RN 305 ;
  - enfin, le territoire, bien qu'indirectement concerné, souffre du bouchon quotidien A 4 / A 86 à Joinville-le-Pont et de la non-réalisation du bouclage de l'A 86 en passage sous-fluvial (pont de Nogent-sur-Marne). Ce "point noir", le plus grave d'Europe, handicape deux départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.
- Importance du développement culturel : la création du musée d'art contemporain à Vitry-sur-Seine en est la preuve.
- Importance du fleuve : la poursuite du réaménagement des berges de la Seine doit faire partie des travaux prioritaires pour améliorer le cadre de vie et l'environnement, et pour lutter contre les inondations. De même, il convient de développer le tourisme fluvial.

<sup>2</sup> Transport en commun en site propre.

## Les préconisations du rapport

- Poursuivre et développer la concertation : *l'essor du territoire « passe par la réalisation de projets fédérateurs adoptés par toutes les collectivités locales, chacune devant apporter sa contribution ».*
- Favoriser les déplacements par le développement du réseau routier, l'amélioration des transports en commun, la construction de deux traversées supplémentaires de la Seine, la suppression des points noirs [A 4 / A 86 et pont de Nogent] et la réalisation de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges pour désenclaver les communes de Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- Rénover, développer, diversifier l'habitat ; aider les communes à mettre en œuvre une politique de maîtrise du foncier et soutenir leurs opérations de renouvellement urbain.
- Valoriser un patrimoine foncier particulièrement riche même si les plus importants détenteurs (les entreprises publiques) n'y sont pas toujours favorables.
- Développer la formation professionnelle dans tous les domaines.
- Améliorer le cadre de vie des habitants, notamment en tenant compte du Plan de préventions des risques d'inondation (PPRI) et du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly.
- Préserver les secteurs verts et en créer de nouveaux.
- Tirer un meilleur parti de la Seine qui constitue un atout pour le développement du tourisme fluvial, la création de zones vertes et de circulations douces ; aménager et valoriser les bords du fleuve pour créer des espaces naturels auxquels les habitants auront facilement accès ; utiliser, chaque fois que cela est possible, la voie d'eau pour le transport des marchandises ; améliorer, développer et/ou rénover les ports fluviaux existants, ces ports pouvant devenir des pôles d'excellence de la reconstruction de la ville.